



entreprise europe



L'Europe à la portée de votre entreprise.

SUD-OUEST FRANCE

# PRET OU FINANCEMENT BANCAIRE

## Prêt Pour l'Export (PPE) Oseo et Ubifrance

### Objectifs :

Financer les programmes d'investissements visant au développement de l'activité à l'exportation ou à l'implantation à l'étranger.

Financement sans garantie, d'un montant compris entre 20 000 et 80 000€, d'une durée de 6ans avec un an de différé. Il s'adresse aux PME de plus de trois ans pour financer les dépenses liées à leur développement à l'international, notamment les dépenses immatérielles.

### Bénéficiaires :

PME créés depuis plus de 3 ans, engageant un programme d'investissement devant concourir au développement de l'entreprise à l'international.

Les entreprises peuvent déjà avoir une activité à l'étranger ou y accéder pour la première fois.

Sont exclues les SCI, les affaires en nom personnel, les sociétés holding (sauf celles ayant une activité commerciale hors groupe)

## Actions éligibles :

- Études de marché, prospection, foires, salons.
- Opération de communication.
- Frais de recrutement et de formation.
- Salaires et dépenses liés aux Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE).
- Frais de design, d'adaptation des produits aux normes étrangères.
- Matériels spécifiques ou de démonstration, à faible valeur de revente.
- Besoins en fonds de roulement.

## Modalités :

**Zones couvertes :** Tous pays

## Fonctionnement :

Prêt :

- aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant,
- de 20 000 à 80 000 euros,
- dans la limite des fonds propres et quasi fonds propres de votre entreprise,
- d'une durée de 6 ans, à taux fixe, et avec un allègement du remboursement la première année.

## Coût :

**Durée/amortissement :** 6 ans, différé d'amortissement en capital de 12 mois, suivi de 20 échéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital.

**Rémunération :** taux fixe (avr.2009 : 6.14% l'an), frais de dossier 0.40% HT du montant du prêt.

**Garanties :** aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant, seule une retenue de garantie de 5% du montant du prêt est prévue (gage espèces).

## Contact :

[www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr)

[www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)